



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

FOURNITURE D'UN ENSEMBLE DE DRAPERIES ET DE MONOS RAILS DE PATIENCE POUR LA SALLE GIGNOUX DU THEATRE NATIONAL DE STRASBOURG

Date limite de remise des offres : lundi 9 novembre 2026 à 14H00

Pouvoir adjudicateur :

Théâtre national de Strasbourg
1 avenue de la Marseillaise
67005 Strasbourg cédex

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Procédure de passation : Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

N° du marché : M26_TnS_007

L'ESSENTIEL DE LA PROCEDURE

Objet	Fourniture d'un ensemble de draperies destiné à la salle Gignoux du Théâtre national de Strasbourg (TnS).
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Type de contrat	Marché ordinaire
Nombre de lots	Non alloti
Délai de validité des offres	90 jours
Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
Variantes	Sans
PDE	Sans
Clause sociale	Sans
Pénalités	30 € par jour de retard
Clauses environnementales	Avec
Délai d'exécution	Le délai correspond au délai sur lequel le titulaire s'est engagé dans son offre
Visite de site (obligatoire)	Les 19, 23 et 26 octobre 2026. Rendez-vous à prendre auprès de Mme Aline Sylvie MENDOMO a.mendomo@tns.fr

1.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
1.1	Objet.....	4
1.2	Lieu(x) d'exécution.....	4
1.3	Mode et procédure de passation.....	4
1.4	Type et forme de contrat.....	4
1.5	Décomposition de la consultation.....	4
1.6	Nomenclature.....	4
1.7	Réalisation de prestations similaires.....	4
2.	Conditions de la consultation.....	4
2.1	Délai de validité des offres.....	5
2.2	Forme juridique du groupement.....	5
2.3	Variantes.....	6
3.	Conditions relatives au contrat.....	6
3.1	Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3	Prix des prestations.....	6
4.	Contenu du dossier de consultation.....	7
5.	Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1	Documents à produire – (Candidature).....	8
5.2	Visites sur site.....	9
6.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1	Transmission électronique.....	9
6.2	Transmission sous support papier.....	10
7.	Examen des candidatures et des offres.....	11
7.1	Sélection des candidatures.....	11
7.2	Pièces de l'offre.....	11
7.3	Attribution du marché.....	11
7.4	Suite à donner à la consultation.....	13
7.5	Infructuosité.....	13
7.6	Négociations.....	13
8.	Renseignements complémentaires.....	14

8.1	Adresses supplémentaires et points contact.....	14
8.2	Procédures de recours.....	14

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet

La présente consultation concerne la fourniture d'un ensemble de draperies destiné à la salle de spectacle Koltès du Théâtre national de Strasbourg (TnS).

1.2 Lieu(x) d'exécution

- **Théâtre national de Strasbourg, 1, avenue de la Marseillaise, 67005 Strasbourg-Cédex**

1.3 Mode et procédure de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et R.2123-1°, inférieure au seuil des procédures formalisées conformément au Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

1.4 Type et forme de contrat

Marché ordinaire.

1.5 Décomposition de la consultation

Le présent marché est un lot unique.

1.6 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 39515000-5 : Rideaux, tentures, lambrequins et stores en textile.
- 39515200-7 : Tentures

1.7 Réalisation de prestations similaires

Sans objet.

2. Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Forme juridique du groupement

Conformément à l'article R.2142-19 du Code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R.2142-26 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de la société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Un même opérateur économique peut être membre de plus d'un groupement pour un même marché public.

Un opérateur économique se présentant en groupement peut également présenter une offre en qualité de candidat individuel.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

2.3 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Les délais d'exécution ou de livraison sont fixés par le Titulaire dans l'acte d'engagement.

3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au Titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les factures afférentes au paiement porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement,
- les références du marché,
- le montant hors TVA de la prestation fournie,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant toutes taxes comprises de la prestation fournie,

Les factures seront déposées sur la plateforme Chorus Pro.

Les règlements de la personne publique au titulaire seront effectués par virement (mandat administratif) au numéro de compte indiqué par le titulaire.

3.3 Prix des prestations

Les prix comprennent les frais de déplacement ainsi que l'ensemble des frais annexes de toute sorte.

Ils sont libellés en euros hors TVA.

Les prix sont réputés complets et comprennent l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres et plus généralement tous les frais nécessaires à l'exécution des prestations, de sorte qu'aucun supplément de quelque nature que ce soit ne puisse s'ajouter.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'Acte d'engagement
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante :

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur : lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).

Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

L'ensemble des échanges avec la collectivité s'effectuera via l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la commande publique " Sous réserve des dispositions des articles R. 2132-11 à R. 2132-13, les communications

et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu par voie électronique. Un moyen de communication électronique est un équipement électronique de traitement, y compris la compression numérique, et de stockage de données diffusées, acheminées et reçues par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques."

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- La mise à disposition des documents de la consultation
- La réception des candidatures et des offres
- Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments d'informations
- Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution)

Le pouvoir adjudicateur ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique ou électronique (CD Rom, Clé, USB...) ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimée en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Documents à produire – (Candidature)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (cf. Articles L.2142-1, R2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique) :

- **Les formulaires DC1** (lettre de candidature) **et DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement en ligne sur le site

www.economie.gouv.fr

- **Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise** (déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner)
- **Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise** (déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; déclarations appropriées de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels)
- **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** (Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur État d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique concerné.

6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plateforme d'achat PLACE. Les candidats qui renseignent leurs coordonnées lors du téléchargement seront informés des éventuelles modifications réalisées sur le dossier. Ceux qui le téléchargeront à titre anonyme ne pourront pas être avertis. Ils devront vérifier

par eux même que l'offre qu'ils remettront correspond bien au dernier dossier de consultation disponible.

L'offre des candidats sera à remettre par le biais de la même plateforme, **09 novembre 2026 à 14 heures 00 délai de rigueur.**

Les échanges en cours de procédure et après la remise des offres se feront via la plateforme.

La seule plateforme utilisée pour tous les échanges relatifs au présent appel à concurrence est la plateforme PLACE. Aucune autre plateforme d'achat ne saurait être utilisée.

Adresse de la plateforme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les fichiers peuvent être transmis en format PDF, Word ou Excel. Les autres formats ne sont pas autorisés.

L'offre du candidat doit être réceptionnée par le Théâtre National de Strasbourg, par le biais de la plateforme d'achat, avant la date et l'heure précisées sur la page de garde du présent document, sous peine de rejet de l'offre. Les offres reçues sont systématiquement horodatées par la plateforme. Les offres reçues après la date limite ne seront pas examinées.

Il est possible aux candidats de transmettre **en parallèle** de leur offre dématérialisée, une copie de sauvegarde de leur offre par voie postale. Sous forme papier ou sur une clé USB.

Adresse d'envoi :

Théâtre National de Strasbourg
Service des achats et de la commande publique
1, avenue de la Marseillaise
CS 40184
67005 Strasbourg Cedex

Cette copie de sauvegarde, non obligatoire, devra être envoyée sous pli cacheté faisant apparaître la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE : Marché n°M26_TnS_007_ Fourniture d'un ensemble de draperies et Mono Rails de Patience pour la salle Gignoux du TnS** »

La copie de sauvegarde devra impérativement être réceptionnée avant la date et l'heure limite fixée pour la présente consultation.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que lorsqu'un programme informatique malveillant aura été détecté dans le pli transmis par voie électronique.

La signature électronique des documents, si elle est réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés pour signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7. Examen des candidatures et des offres

7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 Pièces de l'offre

Le pouvoir adjudicateur n'a pas spécifié de délai de livraison du marché. Par conséquent, le candidat doit proposer lui-même le délai d'exécution dans son offre (en jours calendaires).

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants. Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre :

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU) intégralement complétés (PDF et XLS)
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : ce mémoire regroupera les dispositions précisant notamment les moyens humains et techniques affectés à la réalisation de la prestation.
- Le relevé d'identité bancaire
- Les fiches techniques du produit proposés
- Le devis détaillé des matériaux proposés

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.3 Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Le classement des offres et le choix du Titulaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, pondérés par point.

Critères	Pondération
Prix :	50 points
	1. L'offre financière la moins disante se verra attribuer 50 points Les notes des autres candidats sont attribuées en fonction des écarts entre le prix proposé par chacun d'eux et l'offre la moins disante, par application de la formule suivante : 50 x

	<i>(offre moins disante/offre du candidat)</i>
Critère technique :	25 points
	Apprécié sur la base du mémoire justificatif et sur le respect des prescriptions du CCTP (article 7) et la proposition du candidat du mémoire technique 25 points - Qualité technique de la draperie (résistance à l'usure et aux manipulations fréquentes, facilité d'entretien, capacité d'occultation/acoustique) - Qualité esthétique et fonctionnelle (conformité avec les couleurs et agencements demandés, matière, texture ; adaptabilité avec les différentes configurations de la scène) - Qualité fonctionnelle des mono rails de patience (résistance à l'usure et aux manipulations fréquentes, facilité d'entretien, qualité des fixations proposées et de la simplicité de leur mise en œuvre ; système de connexion entre les chariots et les pendrillons)
Critère environnemental	10 points
	Apprécié sur la base d'un mémoire technique environnemental qui sera produit par le candidat. Il devra préciser : - La provenance des matériaux - Le processus de fabrication écoresponsable - Les certifications environnementales
Délai de livraison	10 points
	L'analyse sera réalisée sur la base du délai d'intervention proposé par le candidat dans son dossier, et sur la possibilité de mise à disposition des fournitures pendant ce délai. Le candidat présentant le délai le plus court se verra attribuer 10 points

	Les notes des autres candidats sont attribuées par application de la formule suivante : <i>10 X (délai le plus court/délai proposé par le candidat évalué)</i>
Service après-vente et garantie	5 points Appréciés sur la base des prescriptions émises dans le CCTP et sur les éléments précisés dans le mémoire technique. 5 points. Évalués selon l'échelle des notes suivante : - Très bonne : 5 points - Bonne : 4 points - Adéquat : 3 points - Passable : 1 à 2 points - Insuffisante : 0 point

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : Sur la pondération.

Les critères sont notés : Sur la pondération

La note totale est obtenue : Sur 100 points

Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L.2152-5 à L.2152-6 et R.2152-5 du Code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R.2152-4 ou R.2152-5 du Code de la commande publique, son offre est rejetée.

7.4 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

7.5 Infirmité

En cas d'infirmité, le pouvoir adjudicateur après en avoir informé les candidats éventuels, peut relancer une consultation avec publicité et mise en

concurrence sous forme de procédure adaptée ou passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en cas de situation visée par l'article R.2122-2 du Code de la commande publique.

7.6 Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Le pouvoir adjudicateur invitera les trois (3) premiers candidats classés à la négociation. Il pourra les inviter à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière)

La négociation pourra comporter une ou plusieurs phase(s).

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles sont conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

8. Renseignements complémentaires

8.1 Adresses supplémentaires et points contact

Les candidats peuvent adresser par le biais de la plateforme d'achat toute demande de renseignements complémentaires au Théâtre National de Strasbourg au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, **soit le vendredi 30 octobre 2026.**

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres leurs questions et demandes de renseignements complémentaires exclusivement par courrier électronique sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Aucune demande de précision par téléphone ne sera prise en compte.

8.2 Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg-Cédex, 03 88 21 23 23, greffe.ta-strasbourg@juradmin.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé du rôle de médiateur est le Comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics - 5 Rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 1.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.